

Richesse des communes, richesse des habitants



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DF DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Juin 2009

Document de travail

Sommaire

- P 3 Richesse des communes, richesse des habitants
- P 3 Des recettes modestes pour des communes peu endettées
- P 4 Les « rurbains » Picards plutôt aisés

- P 5 1/ Revenus des ménages et ressources des communes : une liaison distendue par la taxe professionnelle
- P 6 1.1 Un quart des Picards vivent dans une commune aux ressources limitées
- P 7 1.2 Des revenus dans la moyenne, pour des communes souvent situées dans l'Oise
- P 8 1.3 Picard sur deux bénéficie des activités professionnelles représentées dans sa commune

- P 9 2/ À la croisée entre richesse et ligne budgétaire
- P 10 2.1 Des ressources suffisantes pour la moitié des communes modestes
- P 11 2.2 Les communes médianes recourent peu à l'endettement
- P 12 2.3 Une commune sur dix bénéficie d'une taxe professionnelle élevée

- P 13 Annexes
 - Définitions
 - Pour en savoir plus

Cette étude repose sur les données de 2007, selon le contexte législatif alors en vigueur. La réforme du paysage fiscal, en particulier de la Taxe Professionnelle, envisagée depuis n'est pas l'objet de ce document, même si l'analyse montre l'influence du contexte de la fiscalité locale sur les liens entre les ressources des ménages et celles de leurs communes.

Richesse des communes, richesse des habitants

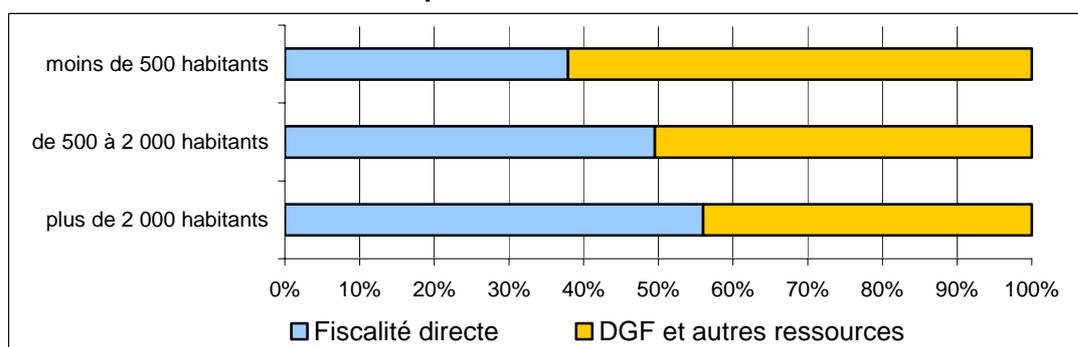
Insee Picardie : Daniel Belhumeur, Joël Dekneudt

DRFIP - Picardie : Laurent Carlier

Les ressources des communes picardes s'élèvent en moyenne à 610€ par habitant. Ce montant comprend 250€ de recettes fiscales, alimentées par les quatre taxes locales¹, et 360€ de ressources diverses, dont la principale est la dotation globale de fonctionnement allouée par l'État.

Rapporté à leur population, le produit des quatre taxes locales des communes varie de 210€ par habitant pour les plus petites, moins de 500 habitants, à plus de 500€ par habitant pour les plus importantes, plus de 10 000 habitants. Alors que les recettes des petites communes proviennent majoritairement des dotations diverses, dont la DGF, dans les communes de 2 000 habitants et plus, les ressources reposent principalement sur les recettes fiscales.

Parts des taxes directes dans les produits de fonctionnement



Source : TG, fiscalité 2007

Des recettes modestes pour des communes peu endettées

À taille comparable, les recettes fiscales perçues par les communes picardes sont inférieures à la moyenne nationale. En effet, les taux d'imposition sont plus modérés qu'en moyenne : si les taux d'imposition nationaux moyens étaient appliqués, il en résulterait une augmentation des recettes fiscales de 60€ par habitant.

Par ailleurs, la dotation globale de fonctionnement attribuée aux communes s'élève en moyenne en Picardie à 210€ par habitant, soit 25 euros de moins que dans l'ensemble des communes françaises, probablement en lien avec la plus faible taille des communes picardes et le caractère rural de la région. Au final, les ressources par habitant des communes picardes sont inférieures à la moyenne nationale essentiellement en raison d'une mobilisation modérée du potentiel fiscal.

Les intérêts de la dette représentaient en 2005 moins de 3% des dépenses réelles de fonctionnement des communes picardes soit un point de moins qu'au niveau national. La taille des communes contribue, ici aussi, à ce faible niveau d'endettement. Dans les communes de moins de 500 habitants, soit deux communes picardes sur trois, les intérêts de la dette ne pèsent que pour 1,6% dans les dépenses. Cette contrainte augmente avec la taille, pour atteindre 3,9% dans les communes de 10 à 20 000 habitants. Les communes picardes de cette taille dépassent d'un demi-point la moyenne nationale.

¹ Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, et taxe professionnelle.

Dotation globale de fonctionnement par habitant (en euros par habitant)

Population des communes	Moins de 10 000 habitants	10 000 habitants et plus	Ensemble
Picardie	177	286	213
France métropolitaine	199	278	237

Source : Direction générale des collectivités locales, budgets primitifs des communes 2005

Les « rurbains » Picards plutôt aisés

Le revenu annuel par unité de consommation des ménages picards s'établit à 16 200 euros. Ce niveau situe la région en retrait de la France de Province, entre la Haute-Normandie et le Nord-Pas-de-Calais, au même niveau que la Champagne-Ardenne.

Au sein de la région, la situation varie d'un revenu inférieur à 14 500 € par unité de consommation dans la plupart des communes du nord de l'Aisne, et de la Somme rurale, à un revenu supérieur à 17 000 € pour l'essentiel des communes du Sud-Oise et de la périphérie des agglomérations. Les revenus des ménages picards vivant dans les petites communes à la frontière entre l'espace périurbain et l'espace rural sont plus élevés que leurs homologues des autres régions avec 18 400 euros, contre 17 700 en France.

Les inégalités de revenu sont un peu plus marquées en Picardie qu'en moyenne française, caractéristique partagée par les régions de la moitié nord de la France, en raison d'une présence relativement plus importante de ménages à faibles revenus : un Picard sur dix déclare un revenu fiscal par UC inférieur à moins de 6 100 euros. Seules quatre régions présentent un seuil plus bas : le Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon et la Corse. Au sein de la région picarde comme ailleurs, c'est dans les plus grandes villes que les disparités de revenus sont les plus marquées. Le rapport entre le quart supérieur et le quart inférieur de l'échelle des revenus dépasse 2,5 dans les villes de plus de 20 000 habitants, alors qu'il se situe à 2 pour l'ensemble des communes.

Une analyse en deux temps

La taxe professionnelle occupe une place discriminante dans une classification des communes rapprochant leurs recettes fiscales et les revenus de leurs habitants. Les résultats d'une telle analyse définissent par construction :

- des groupes de communes « riches », indépendamment des ressources de leurs habitants, en raison de la présence d'entreprises et donc de taxe professionnelle.
- des groupes de communes dont les ressources dépendent surtout de celles de leurs ménages faute de taxe professionnelle.

Dans une telle classification, on suppose à priori qu'une commune riche est une commune qui dispose de ressources élevées. Ainsi serait « pauvre » une commune qui appliquerait des taux d'imposition très bas en ayant un potentiel fiscal important mais non mobilisé. De même serait « riche » une commune endettée qui appliquerait des taux d'imposition élevés sans disposer de marge financière.

Pour apporter une vision plus complète et plus pertinente de la situation financière des communes, nous avons mené l'étude sur la base d'une double classification :

1. Une première classification des communes picardes croise les ressources potentielles des communes (c'est à dire les ressources dont elles disposeraient en appliquant les taux d'imposition moyens des communes de même taille) avec le revenu médian de leurs ménages.
2. Dans un second temps, on procède à une autre classification des communes selon plusieurs indicateurs de leur situation financière : pression fiscale, endettement, charges, nature des ressources. Ceci permet d'analyser la situation budgétaire des communes davantage sous l'angle de la politique budgétaire menée pour répondre à leurs besoins, que sous l'angle brut du niveau de ressources. Cette seconde approche permet d'affiner les groupes précédemment définis en faisant émerger par exemple des communes ayant peu de ressources mais aussi peu de besoins, ou à l'inverse des communes « riches » disposant d'une marge de manœuvre financière relativement faible.

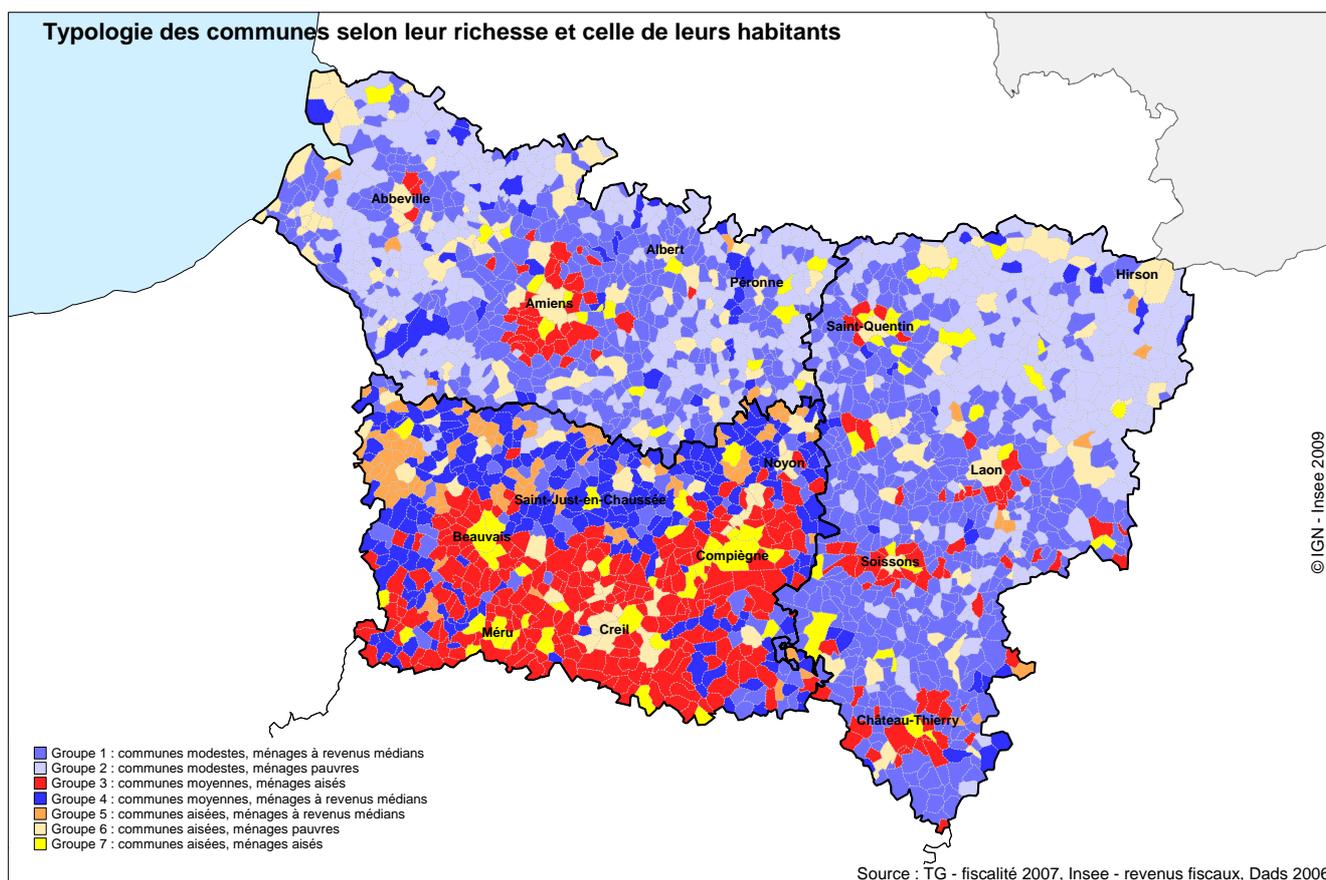
1/ Revenus des ménages et ressources des communes : une liaison distendue par la taxe professionnelle

Les écarts importants entre les ressources des communes, induits par la taxe professionnelle, ont un effet déterminant sur le classement des communes, indépendamment des revenus des ménages. Les ressources potentielles par habitant des communes permettent de construire directement une classification des communes en trois classes : communes modestes, médianes ou aisées.

Au sein de chacun de ces trois groupes, le revenu médian des ménages apporte une seconde dimension. Les communes les plus aisées sont les moins homogènes, elles accueillent aussi bien une population ayant de hauts revenus que des ménages moins nantis : les ressources de ces communes, reposant sur la taxe professionnelle, sont peu liées à celles des ménages.

Ce lien est plus marqué pour les communes modestes et médianes car leurs ressources sont naturellement liées aux revenus des ménages. Ainsi, le revenu médian des ménages dans les communes aux ressources les plus modestes est plutôt sous la moyenne alors que les communes médianes accueillent davantage des ménages aisés.

Finalement, les trois classes de communes se décomposent en sept groupes en tenant compte des revenus des ménages.



À noter : Il existe une forte corrélation entre les ressources réelles et les ressources potentielles des communes, néanmoins le classement a été effectué selon les ressources potentielles pour tenir compte de la valeur des bases d'imposition de la commune indépendamment des aspects budgétaires. Le classement des communes selon les ressources réelles ne donne pas la même répartition et ne permettrait pas un rapprochement avec la seconde classification.

1.1 Un quart des Picards vivent dans une commune aux ressources limitées

Les 1 300 communes les plus « pauvres » regroupent 23% de la population picarde. Leurs ressources, qui s'établissent entre 500 et 600€ par habitant, sont limitées par une taxe professionnelle inférieure à 50€ par habitant, et par de faibles bases d'imposition sur l'habitat et le foncier. Il s'agit essentiellement de communes de petite taille, seulement 270 d'entre elles comptent plus de 500 habitants. Le niveau de revenus des ménages est moyen ou faible.

Groupe 1. Ménages à revenus moyens : Selon le niveau de vie des habitants, 800 communes se distinguent par une population dont le revenu médian est proche de la moyenne régionale. Ces communes constituent l'essentiel des deuxièmes couronnes périurbaines des grandes villes de la Somme et de l'Aisne : Amiens, Abbeville, Château-Thierry, Soissons ou Laon.

Groupe 2. Ménages à faibles revenus : Environ 500 communes aux ressources modestes sont habitées par des ménages dont le revenu médian est inférieur à la moyenne. Ces communes sont concentrées dans les espaces les plus ruraux de la région, en Thiérache, au nord-est de l'Aisne, et dans les espaces ruraux de la Somme en Santerre et autour d'Abbeville.

Typologie des communes selon leurs ressources et celles de leurs habitants

	Communes modestes		Moyenne des communes picardes <i>Groupes 1 à 7</i>
	Ménages à revenus médians <i>Groupe 1</i>	Ménages à revenus modestes <i>Groupe 2</i>	
Nombre de communes	793	525	2 291
Revenu médian des ménages par unité de consommation	16 707	13 982	16 630
Moyenne des ressources communales potentielles par habitant	551	616	669
Moyenne des ressources communales réelles par habitant	502	544	613
Répartition des ressources réelles selon leur provenance (en %) :			
Taxe habitation	12	9	9
Taxe foncier non bâti	5	8	1
Taxe foncier	11	9	14
Taxe professionnelle	8	9	17
TPU	1	1	5
Péréquation	28	28	20
Autres taxes	2	2	3
DGF	33	33	30
Total des ressources	100	100	100

Sources : TG - fiscalité 2007, Insee - revenus fiscaux, Dads 2006

1.2 Des revenus dans la moyenne, pour des communes souvent situées dans l'Oise

Les 650 communes aux ressources intermédiaires disposent de 600 à 700€ par habitant, niveau moyen des ressources communales en Picardie. Ce niveau de ressources s'explique par le rendement modeste de la taxe professionnelle, inférieur à 100€ par habitant. Ces communes représentent un quart de la population picarde, le niveau de revenus des ménages y est élevé ou médian.

Groupe 3. Ménages aisés : Un peu plus de la moitié de ces communes est peuplée de ménages disposant de revenus supérieurs à 20 000€. Elles sont concentrées au sud de l'Oise et bénéficient de ressources soutenues par des bases d'imposition sur le foncier et l'habitation plus élevées qu'en moyenne. Il s'agit de communes de taille moyenne abritant de 200 à 2000 habitants, à vocation résidentielle, dont de nombreux habitants travaillent en Île-de-France.

Groupe 4. Ménages à revenus moyens. Environ 300 communes peuplées de ménages aux revenus médians constituent une large frontière nord de l'Oise. Ces petites communes se situent en position moyenne pour les différentes taxes perçues, à l'exception d'une taxe professionnelle faible.

Typologie des communes selon leurs ressources et celles de leurs habitants

	Communes médianes		Moyenne des communes picardes <i>Groupes 1 à 7</i>
	Ménages à revenus élevés <i>Groupe 4</i>	Ménages à revenus médians <i>Groupe 5</i>	
Nombre de communes	344	293	2 291
Revenu médian des ménages par unité de consommation	20 504	17 230	16 630
Moyenne des ressources communales potentielles par habitant	628	686	669
Moyenne des ressources communales réelles par habitant	606	662	613
Répartition des ressources réelles selon leur provenance (en %) :			
Taxe habitation	12	8	9
Taxe foncier non bâti	2	6	1
Taxe foncier	15	11	14
Taxe professionnelle	11	8	17
TPU	3	0	5
Péréquation	19	25	20
Autres taxes	4	11	3
DGF	34	31	30
Total des ressources	100	100	100

sources : TG - fiscalité 2007, Insee - revenus fiscaux, Dads 2006

1.3 Un Picard sur deux bénéficie des activités professionnelles représentées dans sa commune

Les 350 communes picardes les plus nanties bénéficient de ressources dépassant 900€ par habitant. Elles accueillent la moitié de la population picarde et se répartissent en trois catégories selon le niveau de vie de leur population.

Groupe 5. Ménages à revenus moyens. Les 100 premières communes hébergent des ménages aux revenus médians, et sont concentrées dans la partie nord de l'Oise. Les ressources de ces petites communes reposent sur le foncier bâti et la péréquation, redistribution par l'État d'une fraction de la taxe professionnelle perçue par les collectivités les plus favorisées.

Groupe 6. Ménages à faibles revenus. Environ 150 communes aisées, mais dont les ménages ont des ressources limitées, sont réparties sur le territoire de la région : il s'agit de communes de taille importante qui concentrent 38% de la population picarde. L'activité économique et la densité de population alimentent directement le potentiel fiscal grâce à la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et la taxe foncière. Le niveau élevé des ressources de ces communes est toutefois soutenu par la péréquation d'une part et la DGF d'autre part en raison des spécificités de cette dotation (taille, superficie, résidences secondaires...).

Groupe 7. Ménages à revenus élevés. Un peu moins de 100 communes aisées sont doublement favorisées. Elles disposent d'une richesse potentielle élevée qui s'appuie sur une taxe professionnelle neuf fois supérieure à la moyenne régionale et leurs habitants disposent de ressources supérieures à la moyenne. Il s'agit de villes de taille importante, telles Beauvais, Compiègne, Méru, Villers-Cotterêts, mais aussi de communes en proche périphérie des plus grandes villes de la région qui abritent de grandes zones commerciales ou industrielles (Gauchy à proximité de Saint-Quentin, Glisy près d'Amiens, Venette près de Compiègne, Allonne et Tillé à proximité de Beauvais).

Typologie des communes selon leurs ressources et celles de leurs habitants

	Communes aisées		Ménages à revenus élevés <i>Groupe 7</i>	Moyenne des communes picardes <i>Groupes 1 à 7</i>
	Ménages à revenus médians <i>Groupe 5</i>	Ménages à revenus modestes <i>Groupe 6</i>		
Nombre de communes	113	142	80	2 291
Revenu médian des ménages par unité de consommation	16 653	14 738	17 712	16 630
Moyenne des ressources communales potentielles par habitant	1 012	975	1 261	669
Moyenne des ressources communales réelles par habitant	973	923	965	613
Répartition des ressources réelles selon leur provenance (en %) :				
Taxe habitation	6	9	7	9
Taxe foncier non bâti	7	0	0	1
Taxe foncier	8	14	14	14
Taxe professionnelle	10	16	28	17
TPU	0	2	17	5
Péréquation	24	22	10	20
Autres taxes	18	3	2	3
DGF	26	32	22	30
Total des ressources	100	100	100	100

sources : TG - fiscalité 2007, Insee - revenus fiscaux, Dads 2006

2/ À la croisée entre richesse et ligne budgétaire

Le potentiel de ressources des communes et la richesse relative de leurs habitants constituent des contraintes ou des opportunités budgétaires pour les communes. Toutefois, au sein des groupes de communes voisines quant au niveau de leurs ressources et des revenus de leurs habitants, les niveaux de dépenses budgétaires ne sont pas homogènes. Ainsi, à ressources équivalentes, les marges de manœuvre budgétaires dépendent de la pression fiscale, de l'endettement ou de l'effort d'investissement. Les quelques 2 200 communes picardes se répartissent en dix groupes dont quatre ventilent les 10% de communes les plus aisées.

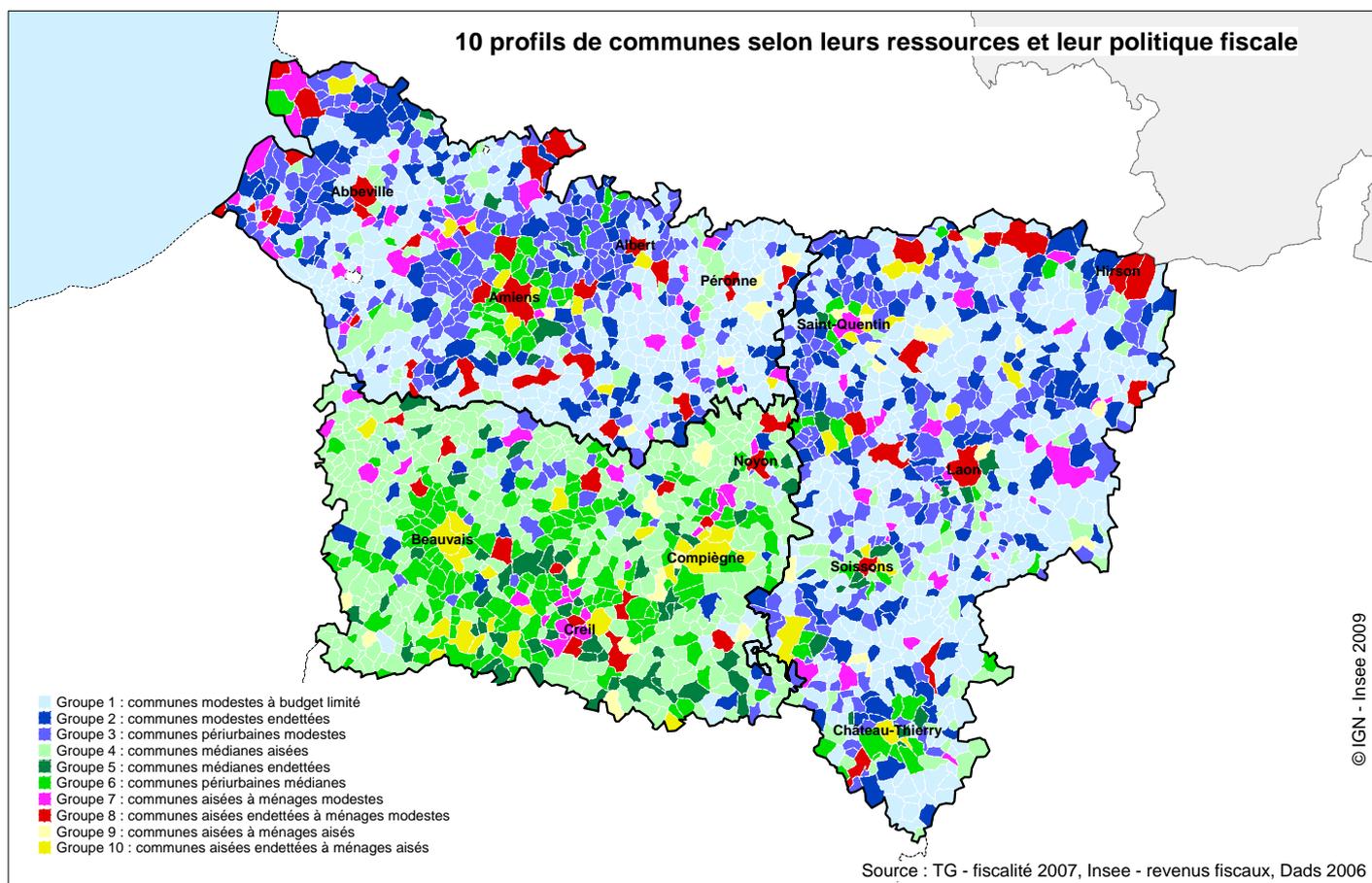


Schéma de constitution des groupes : les classes de communes sont constituées en croisant les 7 classes de communes obtenues précédemment avec les 5 types de lignes budgétaires identifiées selon les indicateurs financiers : pression fiscale, endettement, nature des ressources.

Constitution des groupes selon le classement dans les deux typologies

Ligne budgétaire => Richesse communes/ménages	Budget DGF	Budget souple	Budget élevé	Budget Taxe professionnelle	Endettement
Communes modestes ménages modestes ménages médians	Groupe 1 : Communes modestes à budget limité		Groupe 3 : Communes modestes à budget élevé et contraint		Groupe 2 : Communes modestes endettées
Communes médianes ménages médians ménages aisés	Groupe 4 : Communes médianes aisées		Groupe 6 : Communes médianes à budget élevé et contraint		Groupe 5 : Communes médianes endettées
Communes aisées ménages modestes ménages médians ménages aisés	Groupe 7 : Communes aisées à ménages modestes				Groupe 8 : Communes aisées endettées à ménages modestes
	Groupe 9 : Communes aisées à ménages aisés		Groupe 10 : Communes aisées endettées à ménages aisés		

2.1 Des ressources suffisantes pour la moitié des communes modestes

Certaines communes ont peu de besoins et se satisfont de ressources peu importantes. D'autres communes doivent recourir à l'endettement ou à une pression fiscale renforcée, faisant apparaître trois profils parmi les communes modestes.

- Groupe 1.** Un premier groupe est constitué de **communes rurales à budget limité** : moins de 500€ par habitant. Ce groupe comprend 710 communes, dont 600 de moins de 500 habitants, essentiellement des communes rurales de l'Aisne et de la Somme. Bien que disposant de ressources limitées, ces communes présentent des situations financières saines : elles plafonnent leurs dépenses à hauteur de leurs recettes, composées à 44% de la DGF et du foncier non bâti. La pression fiscale modérée témoigne d'une volonté d'être économe, en contrepartie ces communes investissent peu.
- Groupe 2.** Les **communes modestes endettées** forment un deuxième groupe de 260 communes disposant de ressources limitées. Leur niveau d'endettement est élevé tant en durée qu'en poids des remboursements dans le budget. La rigidité budgétaire est élevée d'autant plus que l'utilisation des ressources potentielles est déjà importante : la pression fiscale est proche de la moyenne régionale pour le foncier et la taxe professionnelle, et de la moyenne nationale pour la taxe d'habitation. Il s'agit de communes généralement situées dans l'espace périurbain éloigné : autour d'Abbeville, Amiens, Saint-Quentin, Laon, Soissons ou Château-Thierry.
- Groupe 3.** Enfin, 350 **communes** situées dans l'**espace périurbain**, sont **modestes** tant par le niveau de leurs ressources que par le revenu des ménages. Elles se caractérisent par une pression fiscale élevée pour la taxe d'habitation et les deux taxes foncières (10 à 30% de plus qu'en moyenne nationale). Cette pression s'explique par la relative faiblesse des ressources potentielles des communes alors que leurs besoins de financement, liés à l'accueil d'une population plus jeune et plus active, apparaissent plus élevés que pour les communes rurales. Ces communes ont une situation d'endettement modérée.

Trois groupes de communes modestes

	Communes modestes, budget limité <i>Groupe 1</i>	Communes modestes endettées <i>Groupe 2</i>	Communes périurbaines modestes <i>Groupe 3</i>	Moyenne des communes picardes <i>Groupes 1 à 10</i>
Nombre de communes	713	259	346	2 291
Population moyenne	298	414	375	827
Revenu par UC médian	15 485	15 551	15 955	16 630
Ressources par habitant	499	518	559	613
Pression fiscale :				
- taxe d'habitation	0,77	1,02	1,26	0,92
- foncier bâti	0,64	0,89	1,14	0,94
- foncier non bâti	0,54	0,71	0,93	0,75
- taxe professionnelle	0,67	0,85	1,13	0,83
Taux de rigidité des charges	40,8	47,1	42,8	41,3
Taux de remboursement des dettes	2,3	45,8	2,8	11,3
Durée théorique d'endettement	1,5	7,0	2,1	2,7

Sources : TG - fiscalité 2007, Insee - revenus fiscaux, Dads 2006, RP2006

2.2 Les communes médianes recourent peu à l'endettement

Abritant des ménages plutôt aisés, la plupart des communes aux ressources médianes ont une situation financière saine, caractérisée par une capacité d'autofinancement élevée. Selon leurs besoins et leur appartenance à une périphérie urbaine, certaines communes médianes s'endettent ou pratiquent des taux d'imposition relevés.

- Groupe 4.** Un premier groupe rassemble 450 **communes rurales**, la plupart **dans l'Oise** et recouvrent la majeure partie de l'espace rural de ce département. Elles sont peu endettées et la pression fiscale est faible pour les quatre taxes. Aussi ces communes disposent d'une certaine souplesse budgétaire et présentent le plus faible taux de rigidité des charges (charges contraintes rapportées aux produits de fonctionnement). Le revenu par unité de consommation des habitants y est supérieur à 18 000€.
- Groupe 5. Communes périurbaines endettées.** Un second groupe de quatre-vingts communes, dont les ressources sont médianes, a des niveaux d'endettement important. Ces communes sont situées dans l'espace périurbain. Néanmoins, la pression fiscale est modérée de l'ordre de la moyenne régionale, sauf pour le foncier où elle dépasse de 40% le niveau national. Malgré leur niveau d'endettement, ces communes disposent de marges dans leurs ressources potentielles et leur situation financière est moins problématique que dans le groupe 2.
- Groupe 6. Communes périurbaines médianes.** Deux cent vingt communes médianes pratiquent des taux d'imposition élevés pour les quatre taxes. Ces communes, dont les ménages ont des revenus relativement élevés, alimentent ainsi leurs besoins de financement par la fiscalité et recourent modérément à l'endettement. Ces communes sont essentiellement localisées en proche périphérie d'Amiens (Saint-Fuscien, Sains-en-Amiénois, Pont-de-Metz), Beauvais (Le Mont-Saint-Adrien, Saint-Paul,...), et Compiègne (Jonquières, Lacroix-Saint-Ouen) ainsi qu'à la limite nord de l'agglomération de Creil (Les Ageux, Pontpoint, Pontarmé).

Trois groupes de communes médianes

	Communes médianes aisées <i>Groupe 4</i>	Communes médianes endettées (groupe 5) <i>Groupe 5</i>	Communes périurbaines médianes (groupe 6) <i>Groupe 6</i>	Moyenne des communes picardes <i>Groupes 1 à 10</i>
Nombre de communes	449	79	222	2 291
Population moyenne	485	1 274	817	827
Revenu par UC médian	18 170	19 437	19 323	16 630
Ressources par habitant	711	630	645	613
Pression fiscale :				
- taxe d'habitation	0,76	0,89	1,10	0,92
- foncier bâti	0,99	1,07	1,41	0,94
- foncier non bâti	0,79	0,89	1,09	0,75
- taxe professionnelle	0,73	0,84	1,08	0,83
Taux de rigidité des charges	34,7	46,4	42,1	41,3
Taux de remboursement des dettes	3,7	52,5	4,3	11,3
Durée théorique d'endettement	1,3	6,6	2,3	2,7

Sources : TG - fiscalité 2007, Insee - revenus fiscaux, Dads 2006, RP2006

2.3 Une commune sur dix bénéficie d'une taxe professionnelle élevée

Les communes les plus aisées en raison d'une taxe professionnelle élevée se différencient selon la nature de leurs autres ressources. En effet, selon les cas, la DGF ou l'emprunt abondent au budget communal.

- Groupe 7.** Le premier groupe de **communes riches à ménages modestes** compte 90 communes dont les ménages ont des revenus modestes. Ces communes sont éparpillées sur le territoire régional et sont de tailles très diverses, allant de 20 à 62 000 habitants (Saint-Quentin). Comptant parmi les moins riches des communes riches, ces 90 communes exercent une pression fiscale un peu supérieure à la moyenne régionale sur la taxe d'habitation et le foncier bâti et une pression moyenne pour les deux autres taxes. Bien qu'elles soient peu endettées, la souplesse budgétaire de ces communes est réduite par les dépenses contingentes, qui sont relativement importantes.
- Groupe 8.** Les **communes riches endettées** à ménages modestes forment un groupe de 60 communes dispersées sur le territoire régional. Ce groupe se distingue du précédent par un niveau d'endettement élevé, et une taille de communes plus importante (de 1 000 à 130 000 habitants). Cet endettement explique une rigidité budgétaire plus importante, en particulier dans les plus grandes communes.
- Groupe 9.** Une trentaine de **communes riches à ménages aisés** apparaissent privilégiées. Elles cumulent des ressources propres élevées, et une population aux revenus médians élevés. La pression fiscale est la plus faible de tous les groupes pour les quatre taxes et le niveau d'endettement faible. Bien que les taux de taxe professionnelle soient faibles, cette ressource assure l'essentiel du budget communal.
- Groupe 10.** Le dernier groupe compte une cinquantaine de **communes riches endettées dont les ménages sont aisés**. Malgré un niveau d'endettement plus élevé que la moyenne picarde, leur situation financière demeure très favorable, car elles disposent de ressources importantes. Le besoin de financement explique un niveau de pression fiscale plus important : de l'ordre de la moyenne nationale pour le foncier bâti, et un peu moindre pour les trois autres taxes. Comme pour le groupe précédent la taxe professionnelle assure l'essentiel du budget communal mais dans de moindres proportions. ■

Quatre groupes de communes aisées

	Communes aisées, ménages modestes	Communes aisées endettées, ménages modestes	Communes aisées, ménages aisés	Communes aisées endettées, ménages aisés	Moyenne des communes picardes
	<i>Groupe 7</i>	<i>Groupe 8</i>	<i>Groupe 9</i>	<i>Groupe 10</i>	<i>Groupes 1 à 10</i>
Nombre de communes	85	57	31	49	2 291
Population moyenne	2 854	8 044	753	4 499	827
Revenu par UC médian	14 750	14 720	17 954	17 559	16 630
Ressources par habitant	907	945	970	961	613
Pression fiscale :					
- taxe d'habitation	0,94	1,03	0,64	0,85	0,92
- foncier bâti	1,03	1,08	0,63	1,00	0,94
- foncier non bâti	0,81	0,80	0,52	0,77	0,75
- taxe professionnelle	0,82	0,80	0,56	0,89	0,83
Taux de rigidité des charges	44,1	50,6	34,8	43,3	41,3
Taux de remboursement des dettes	4,8	47,6	10,8	24,0	11,3
Durée théorique d'endettement	2,5	7,3	1,6	3,7	2,7

Sources : TG - fiscalité 2007, Insee - revenus fiscaux, Dads 2006, RP2006

Annexes

Définitions

La fiscalité directe locale comprend quatre taxes :

- la taxe d'habitation est due par l'occupant (propriétaire ou locataire) d'un immeuble affecté à l'habitation ;
- les taxes foncières (bâti et non bâti) sont dues par les propriétaires d'immeubles et de terrains, quelle que soit leur utilisation ;
- la taxe professionnelle est due par les personnes physiques ou morales exerçant à titre habituel une activité professionnelle non salariée.

Pression fiscale :

Rapport des recettes d'une taxe, à celles qui résulteraient de l'application du taux moyen appliqué par les communes de la même strate démographique.

Taux de rigidité des charges :

Somme des charges de personnel, des contingents, des participations et des charges financières rapportée au total des produits de fonctionnement. Elle évalue l'incompressibilité de certaines dépenses. Un ratio important indique une marge de manœuvre limitée.

Capacité d'autofinancement nette :

Elle rapporte au total des produits de fonctionnement l'excédent des produits de fonctionnement sur les charges de fonctionnement augmentées des remboursements des dettes bancaires.

Taux de remboursement des dettes :

Part des emprunts et dettes bancaires dans les dépenses d'équipement.

Durée théorique d'endettement :

Nombre d'années nécessaires au remboursement de l'encours des emprunts, dans le cas théorique où la commune y consacrerait la totalité de ses investissements.

Pour en savoir plus

Revenus des ménages et richesse fiscale, Economie Lorraine n°105 et 106, novembre 2007

Des revenus contrastés entre le nord et le sud de la région, Picardie : Diagnostic et Perspectives, 2006